

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ RELATIF A LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX EXERCICE 2023

Articles [L.1221-3](#) et [R.1221-22-1](#)
du Code général des collectivités territoriales (**CGCT**)

Partie 1. Synthèse globale de l'activité annuelle de l'organisme en matière de formations liées à l'exercice du mandat d'élu local

1 – Présentation de l'organisme (nature juridique, dirigeant, historique de l'agrément)

2 – Caractéristiques et faits marquants de l'activité annuelle

2.1 Recours à la sous-traitance, à des intervenants individuels

2.2 Faits marquants (par exemple : grands évènements, formations les plus sollicitées, éléments relatifs à une hausse ou baisse de l'activité, évolution du catalogue de formations, changement significatif de l'équipe pédagogique, etc.).

Partie 2. Changements intervenus dans la gouvernance ou l'administration

Article R.1221-21-1 CGCT (dernier alinéa)

Etat néant

Oui : préciser les changements intervenus

Changement de responsable (dirigeant ou gestionnaire)

.....

.....

Changement de nature juridique

.....

.....

Autre changement :

.....

.....

Partie 3. Comptes relatifs à la formation des élus locaux

| RECETTES | | DEPENSES engagées dans le cadre de la formation des élus locaux |
|--|--------|---|
| 1-Financement par le DIFE |€ |€ |
| 2-Financement par les collectivités territoriales |€ | |
| TOTAL (1 + 2) * |€ | |
| 3-Autres (préciser la nature en « observations ») |€ | |

*** si le Total (1 + 2) est supérieur ou égal à 150 000 €, joindre à votre rapport d'activité l'attestation justifiant de la détention de la certification Qualiopi (voir la notice).**

Observations :

Partie 4. Liste des formations organisées

Renseigner exclusivement le tableau Excel « *Partie 4. Liste des formations organisées* », sans modifier la mise en forme.